

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

4.1 Le président du Comité scientifique, D. Miller (Afrique du Sud) rend compte de la réunion du Comité scientifique. La Commission prend note des recommandations générales, des avis ainsi que des travaux de recherche et des données dont le Comité scientifique a besoin. Les questions importantes ont été examinées à la suite des délibérations du Comité scientifique dans d'autres sections de l'ordre du jour de la Commission : pêche illégale, non réglementée et non déclarée (pêche IUU) (section 5); mortalité accidentelle et débris marins (section 6); pêcheries nouvelles et exploratoires (section 7); observation et contrôle (section 8); et gestion menée dans des conditions d'incertitude (section 10). La Commission remercie D. Miller de son rapport exhaustif.

### Activités menées pendant la période d'intersession

4.2 La campagne CCAMLR-2000 a été réalisée en janvier-février 2000 par l'*Atlantida* (Russie), le *James Clark Ross* (Royaume-Uni), le *Kaiyo Maru* (Japon) et le *Yuzhmorgeolgiya* (États-Unis). Cette campagne a été le point culminant d'une planification mise en route à la réunion de 1996 du WG-EMM.

4.3 Trois réunions de la CCAMLR ont été organisées pendant la période d'intersession 1999/2000 :

- i) l'atelier B<sub>0</sub> dont l'objectif était l'analyse des données provenant de la campagne CCAMLR-2000 (La Jolla, États-Unis, du 30 mai au 9 juin 2000);
- ii) la réunion du Groupe de travail sur le contrôle et la gestion de l'écosystème (WG-EMM) - (Taormina, Italie, du 17 au 28 juillet 2000); et
- iii) la réunion du Groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons (WG-FSA), pendant laquelle s'est déroulée celle du Groupe de travail *ad hoc* sur la mortalité accidentelle induite par la pêche à la palangre (WG-IMALF) (Hobart, Australie, du 9 au 19 octobre 2000).

### État et tendances de la pêche

4.4 Les captures totales déclarées de krill des données STATLANT pour l'année australe 1999/2000 (du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2000) s'élèvent à 101 286 tonnes et proviennent principalement de la zone 48. Le Japon en a capturé 67 188 tonnes, la Pologne, 20 721 tonnes, la République de Corée, 5 444 tonnes, l'Ukraine, 985 tonnes et l'Uruguay, 6 948 tonnes. Par comparaison, la capture totale de krill de la zone 48 déclarée pour l'année australe 1998/99 s'élevait à 103 318 tonnes.

4.5 La Commission prend note du fait qu'en ce qui concerne la pêche au krill, les déclarations de capture et d'effort de pêche n'ont pas toutes été soumises par les membres dans les délais prescrits. La Commission rappelle aux membres qu'ils sont tenus de déclarer les données en vertu des calendriers précisés dans les mesures 32/X et 40/X (SC-CAMLR-XIX, paragraphe 2.3).

4.6 Divers plans de pêche au krill sont présentés pour la saison 2000/01 : le Japon, qui pense réduire de quatre à trois le nombre de ses navires, maintiendra son niveau d'exploitation actuel; l'Afrique du Sud, l'Argentine, la République de Corée et l'Uruguay prévoient chacun de mener des opérations de pêche au krill au moyen d'un navire. La Russie et l'Ukraine indiquent qu'elles comptent déployer deux navires chacune. Les États-Unis prévoient de faire participer un ou deux de leurs navires à cette pêche et le Royaume-Uni un seul. La Pologne n'a fait parvenir aucun détail, alors qu'elle s'est livrée à cette pêche ces dernières années. Le Canada, pays non membre, qui avait manifesté son intention de mener des opérations de pêche sur le krill, n'a lui non plus fait parvenir aucune information.

4.7 La capture totale déclarée de poisson des opérations de pêche menées dans la zone de la Convention pendant la saison australe 1999/2000 est de 19 283 tonnes, dont 13 689 tonnes de *Dissostichus eleginoides*. Cette espèce a été capturée dans les sous-zones 48.3 (4 693 tonnes), 58.6 (688 tonnes), 58.7 (720 tonnes) et 88.1 (< 1 tonne) et les divisions 58.5.1 (5 009 tonnes) et 58.5.2 (2 579 tonnes) (SC-CAMLR-XIX/BG/1). La capture de *Dissostichus mawsoni* dans la sous-zone 88.1 était de 751 tonnes et *Chamsocephalus gunnari* a été capturé dans la sous-zone 48.3 (4 114 tonnes) et la division 58.5.2 (81 tonnes). Par comparaison, la capture totale de poisson déclarée en 1998/99 était de 18 094 tonnes.

4.8 Aucune pêche au calmar n'a été déclarée au cours de l'année australe 1999/2000 et une pêche au crabe limitée (4 tonnes) a été menée dans la sous-zone 48.3 en septembre 1999 (voir CCAMLR-XVIII, paragraphe 4.6).

4.9 La Commission note que la pêche de *C. gunnari* dans la sous-zone 48.3 a dépassé de 74 tonnes la limite de capture fixée à 4 036 tonnes (SC-CAMLR-XIX, paragraphe 2.12). Cet excès s'est produit en raison de la déclaration tardive des données de capture chiliennes au secrétariat, ce qui a entraîné la fermeture tardive de la saison. La Commission exhorte les membres à adhérer plus rigoureusement aux conditions de déclaration pour éviter un dépassement des limites de capture.

4.10 La Commission estime que la présentation des données de capture dans les tableaux du rapport du Comité scientifique devrait être révisée de manière à ce que davantage de détails relatifs à l'espèce et à la zone y soient incorporés.

4.11 La Communauté européenne attire l'attention de la Commission sur le fait qu'elle avait convenu lors de CCAMLR-XVIII que toutes les statistiques de capture des États du pavillon de la CCAMLR qui sont également des membres de la Communauté européenne devraient être classées par État du pavillon, regroupés sous la rubrique "Communauté

européenne" (CCAMLR-XVIII, paragraphe 8.11). Elle rappelle par conséquent que cette information devrait à l'avenir être mentionnée dans les données du Comité scientifique.

#### Espèces dépendantes

4.12 La Commission approuve les légères révisions qui ont été apportées par le sous-groupe sur la désignation et la protection des sites du CEMP à quelques aspects techniques du plan de gestion du Cap Shirreff et des îles Seal (SC-CAMLR-XVIII, paragraphes 4.21 à 4.24). Ce faisant, le sous-groupe avait recommandé une réorganisation des mesures de conservation applicables aux sites du CEMP.

4.13 La réorganisation des mesures de conservation susmentionnées avait pour objet de séparer les procédures d'accord de protection aux sites du CEMP (y compris l'aide à la formulation des plans de gestion et du code de conduite qui s'appliquent à tous les plans) de la désignation de sites particuliers et de leurs propres plans de gestion. La Commission approuve cette réorganisation.

4.14 La Commission note que le sous-groupe sur la désignation et la protection des sites du CEMP a entamé ses travaux visant à améliorer la collection de cartes de référence des sites du CEMP du secrétariat (SC-CAMLR-XIX, paragraphes 4.9 à 4.11).

#### Espèces exploitées

##### Ressources de krill

4.15 La Commission se joint au Comité scientifique pour remercier tous les membres qui ont contribué à la réussite de la campagne CCAMLR-2000 d'évaluation des sous-zones 48.1, 48.2, 48.3 et 48.4 qui a été menée en janvier-février 2000. Des navires des États-Unis, du Japon, de la Russie et du Royaume-Uni ont participé à cette campagne qui est la plus importante opération qui ait jamais été mise sur pied pour soutenir les activités de la CCAMLR et qui marque une étape importante dans les travaux du Comité scientifique. La Commission félicite les organisateurs de cette campagne qui ont accompli la tâche considérable d'effectuer l'évaluation d'une zone si étendue. Elle félicite également le responsable et tous ceux qui ont participé à l'atelier B<sub>0</sub> pour l'une estimation plus précise de la biomasse B<sub>0</sub> qu'ils ont obtenu si rapidement.

4.16 La Commission adopte les recommandations du Comité scientifique selon lesquelles le rendement potentiel du krill dans la zone 48 devrait être fixé à 4 millions de tonnes. Cette révision est fondée sur le calcul d'une nouvelle estimation de la biomasse du krill de la zone 48 et du coefficient de variation (CV) qui en découle tirés des résultats de la campagne CCAMLR-2000 (SC-CAMLR-XIX, paragraphes 5.4 et 5.5).

4.17 La Commission adopte par ailleurs la subdivision du rendement potentiel de la zone 48 sur la base de la proportion de transects de la campagne d'évaluation dans chaque sous-zone. Le rendement potentiel estimé était de 1 008 millions de tonnes dans la sous-zone 48.1, 1 104 millions de tonnes dans la sous-zone 48.2, 1 056 millions de tonnes dans la sous-zone 48.3 et 0,832 million de tonnes dans la sous-zone 48.4 (SC-CAMLR-XIX, paragraphe 5.9). La Commission examine également l'utilisation des seuils déclencheurs. Cette discussion figure à la section 10.

4.18 La Commission note que la biomasse de krill dans la division 58.4.1 a fait également l'objet de révisions. Elle adopte la recommandation du Comité scientifique selon laquelle il convient de fixer à 0,44 million de tonnes le rendement potentiel du krill dans la division 58.4.1 (SC-CAMLR-XIX, paragraphes 5.5 et 5.6).

4.19 La Commission réitère sa demande d'informations sur les facteurs de conversion (FC), l'aspect économique de la pêcherie et une ventilation des captures par type de produit (CCAMLR-XVIII, paragraphe 4.11). Elle demande également des informations sur les stratégies de pêche au krill, y compris celles contenues dans un questionnaire qui sera redistribué par le secrétariat (SC-CAMLR-XIX, paragraphe 3.6). La Commission encourage les membres engagés dans ces pêcheries à présenter ces informations. Il est convenu que des informations pertinentes au marché seront recherchées pour mieux comprendre les facteurs économiques qui sous-tendent les opérations de pêche et que les propriétaires ne seront pas tenus de dévoiler des informations confidentielles.

#### Ressources de poisson

4.20 La Commission prend note des derniers travaux effectués en ce qui concerne la détermination de l'âge, les techniques génétiques de séparation des stocks, la discrimination des espèces et les investigations sur la reproduction de *Dissostichus* spp. (SC-CAMLR-XIX, paragraphes 5.29 à 5.32). L'avancement des travaux relatifs aux méthodes d'évaluation de *Dissostichus* spp. et *C. gunnari* est également noté (SC-CAMLR-XIX, paragraphe 5.35).

4.21 La Commission adopte la recommandation du Comité scientifique de tenir un atelier sur les méthodes d'évaluation du poisson des glaces (SC-CAMLR-XIX, paragraphe 5.92). Cet atelier se tiendrait juste avant la réunion du WG-FSA en 2001 sous réserve de l'examen définitif des informations disponibles au 1<sup>er</sup> août 2001 (SC-CAMLR-XIX, paragraphe 10.4 de l'annexe 5).

#### Contrôle et gestion de l'écosystème

4.22 La Commission prend note des derniers progrès relatifs à l'évaluation de l'écosystème antarctique marin (SC-CAMLR-XIX, section 6), y compris : le contrôle des variables environnementales clés; le calcul d'indices composites normalisés pour soutenir

l'analyse de l'écosystème; l'élaboration de questions visant à préciser les travaux du WG-EMM concernant les évaluations de l'écosystème; et la mise en place d'une structure conceptuelle pour l'examen de l'élaboration de procédures de gestion (SC-CAMLR-XIX, figure 1).

4.23 La Commission prend également note des principaux éléments des futurs travaux, y compris : l'élaboration d'un plan pour les prochains travaux du WG-EMM, y compris ce dont ce groupe aura besoin pour les prochaines réunions (SC-CAMLR-XIX, paragraphes 13.4 à 13.6); et l'examen de la possibilité de mener une campagne d'évaluation des prédateurs marins vivant à terre (SC-CAMLR-XIX, paragraphes 6.24 à 6.26).

#### Exemption pour la recherche scientifique

4.24 La Commission note que le Comité scientifique a examiné la question de l'exemption pour la recherche scientifique définie dans la mesure de conservation 64/XII. Cet examen a été effectué à la lumière de la mesure de conservation 182/XVII et des nouvelles opérations de pêche expérimentale au casier de *D. eleginoides* que le Royaume-Uni prévoit de mener dans la sous-zone 48.3 (SC-CAMLR-XIX, section 8). Il est essentiel de poursuivre les opérations de pêche expérimentale au casier pour réduire la capture accessoire des juvéniles de crabes (*Paralomis* spp.) et démontrer la viabilité commerciale de cette méthode pour pêcher *D. eleginoides*.

4.25 Par ailleurs, la Commission note que l'élaboration de mesures visant à réduire la mortalité accidentelle des crabes et autres captures accessoires entre dans le cadre de la recherche qu'il est pertinent de mener en vertu de la mesure de conservation 64/XII. Elle est toutefois d'avis que l'étude de la viabilité commerciale n'est pas une activité de recherche et qu'elle n'entre pas dans le domaine de ses compétences.

4.26 La Commission prend note du fait que, relativement à leur application à *Dissostichus* spp., la limite de capture de 50 tonnes applicable aux activités de recherche scientifique en vertu de la mesure de conservation 64/XII, et celle de 10 tonnes applicable aux pêcheries exploratoires en vertu de la mesure de conservation 182/XVIII sont contradictoires.

4.27 La Commission convient d'amender la mesure de conservation 64/XII de telle manière que la limite de capture de 10 tonnes s'applique à la capture de *Dissostichus* spp. à la palangre, au chalut et à tout autre type d'engin, dont les casiers. La limite de 50 tonnes devrait continuer à s'appliquer à l'ensemble de la capture de poisson. En outre, le WG-FSA et le Comité scientifique devraient examiner en détail les plans de recherche des activités des navires de recherche dont les captures de *Dissostichus* spp. sont supérieures à 10 tonnes (SC-CAMLR-XIX, paragraphe 8.8).

## Gestion des données de la CCAMLR

4.28 La Commission note que les tâches confiées par le Comité scientifique et ses groupes de travail au groupe du secrétariat chargé de la gestion des données ne cessent de s'accroître (SC-CAMLR-XIX, section 10). Malgré les compétences croissantes du personnel chargé de la gestion des données, le volume de plus en plus important des données n'est pas sans exercer des pressions croissantes sur les ressources du secrétariat.

4.29 La Commission note également que le secrétariat a dû s'atteler en 1999/2000 à une tâche considérable qui n'était pas prévue dans le budget, à savoir la mise en œuvre du nouveau SDC. Cette tâche s'est répercutée sur les travaux du centre des données, son équipement informatique et le niveau de support qu'il doit accorder aux réunions du Comité scientifique et de ses groupes de travail.

4.30 La Commission note plus particulièrement que le soutien matériel et logiciel fourni par le secrétariat à la réunion du WG-FSA est loin d'être satisfaisant. Il en résulte que le groupe de travail n'a pu être en mesure de terminer toutes les analyses prévues dans les délais disponibles pendant la réunion. Ceci a entraîné des erreurs dans les travaux du WG-FSA et créé des tensions qui auraient pu être évitées et allaient même à l'encontre des objectifs escomptés (SC-CAMLR-XIX, annexe 5, paragraphe 10.14).

4.31 La Commission prend note du fait que le CPE a demandé des informations sur l'expérience acquise par le secrétariat en matière de gestion des données (SC-CAMLR-XIX, paragraphe 10.12). La Commission approuve la recommandation selon laquelle le secrétariat devrait soumettre un document sur la question à CPE-IV.

## Publications

4.32 La Commission prend note du fait que le septième volume de *CCAMLR Science*, paru avant la réunion de CCAMLR-XIX, serait le premier à être inclus dans le *Science Citation Index*. C'est, pour ce journal, un événement important qui reflète l'excellente réputation dont il jouit dans ce domaine scientifique.

4.33 La Commission prend note des documents suivants, également parus en 2000 :

- les *Résumés scientifiques de la CCAMLR*;
- le *Bulletin statistique*, volume 12 (1990-1999); et
- les sections mises à jour du *Manuel de l'observateur scientifique* et du *Manuel pour inspecteurs de la CCAMLR*.

4.34 La Commission adopte la recommandation du Comité scientifique, à savoir, que la synopsis de l'ouvrage électronique *Pour mieux comprendre le concept de gestion de la CCAMLR* devrait être publiée comme prévu (SC-CAMLR-XIX, paragraphe 12.3).

Activités du Comité scientifique  
pendant la période d'intersession  
2000/01

4.35 La Commission approuve les activités du Comité scientifique suivantes, prévues pour la période d'intersession 2000/01 :

- i) deuxième atelier d'analyse de la campagne CCAMLR-2000 (mai - juin 2001, au Royaume-Uni);
- ii) réunion du WG-EMM (début juillet 2001, en Suède);
- iii) atelier sur les méthodes d'évaluation du poisson des glaces (du 3 au 5 octobre 2001, en Australie); et
- iv) réunion du WG-FSA, y compris WG-IMALF *ad hoc* (du 8 au 18 octobre 2001, en Australie).

4.36 La Commission prend note du fait que le Comité scientifique a examiné divers projets de commémoration de la vingtième réunion de la CCAMLR en 2001, entre autres :

- une partie de l'édition de 2001 de la revue *CCAMLR Science* sera réservée aux documents qui, sous réserve d'avoir été sélectionnés, traitent des résultats de la campagne d'évaluation CCAMLR-2000 (en y ajoutant, par ex., un préambule suivi d'une sélection de documents portant sur cette campagne);
- un dîner commémoratif qui se tiendrait pendant CCAMLR-XX et auquel seraient conviés des hôtes de marque qui auraient contribué largement aux travaux de la CCAMLR;
- un insigne et un T-shirt commémoratifs représentant des logos qui seraient sélectionnés en organisant un concours; et
- l'émission d'un timbre postal commémoratif.

Budget du Comité scientifique

4.37 La Commission examine le budget de 2001 du Comité scientifique et ses prévisions budgétaires pour 2002 (SC-CAMLR-XIX, section 14). Elle prend note des points suivants :

- i) Il est essentiel que les réunions du WG-EMM continuent de se dérouler en dehors de l'Australie et qu'elles bénéficient du soutien de quatre membres du secrétariat.
- ii) Un atelier de trois jours sur les méthodes d'évaluation du poisson des glaces devrait être organisé juste avant la réunion du WG-FSA en 2001, sous réserve d'une décision finale que le responsable du WG-FSA, le président du Comité scientifique et le directeur des données devront prendre.
- iii) Il n'est pas nécessaire que le secrétariat ou que le directeur des données assiste au deuxième atelier d'analyse de la campagne CCAMLR-2000, toutefois un rapport rendant compte de cet atelier sera rédigé, ce qui entraînera la participation du secrétariat.

4.38 De plus, la Commission note les dépenses nécessaires ci-dessous qui sont inscrites dans le budget de la Commission pour 2001 :

- i) participation du président du Comité scientifique à la réunion du CPE en 2001;
- ii) traitement des données supplémentaires provenant de la déclaration probable des données d'observation de la pêche au krill;
- iii) participation du directeur des données à la réunion du GTC en 2001;
- iv) soutien apporté par le personnel du secrétariat à l'analyse des données du SDC et à l'évaluation de la pêche IUU;
- v) perfectionnement de l'équipement informatique en vue de l'archivage des données de la campagne CCAMLR-2000;
- vi) perfectionnement de l'équipement informatique en vue des analyses du WG-FSA; et
- vii) perfectionnement de l'équipement Internet pour améliorer la distribution électronique des documents des groupes de travail.

#### Présidence du Comité scientifique

4.39 La Commission félicite R. Holt (États-Unis) d'avoir été élu à la présidence du Comité scientifique pour 2001 et 2002. La Commission remercie le président sortant, D. Miller, et lui fait part de sa gratitude, ce dernier s'étant révélé comme étant un chef de file dynamique qui a consacré tous ses efforts au Comité scientifique pendant les quatre années de sa présidence.